

CONVENTION COMMUNE DE GUERLESQUIN / COMITÉ DES FÊTES

Entre

La Commune de Guerlesquin, représentée par son Maire, Éric CLOAREC

Et

Le Comité des Fêtes de Guerlesquin, représenté par sa Présidente, Marie-Anne JAOUEN, dit l'organisateur.

Considérant les marchés animés se déroulant chaque lundi de Juillet et Août 2026 et la Fête du plan d'eau le 14 Août 2026 organisés par le Comité des Fêtes,
Considérant le besoin en aide logistique et financière sollicité auprès de la Mairie par le Comité des Fêtes,

À la charge de la Commune

Marchés animés

La commune de Guerlesquin met à disposition Madame Thérèse CORNIC, Secrétaire Générale par intérim à la Mairie de Guerlesquin pour assurer :

- La communication des marchés animés dans le cadre de la promotion générale des événements et manifestations de la commune
- L'organisation logistique des animations le lundi matin, sur le marché.

Fête du plan d'eau

La commune de Guerlesquin prend en charge financièrement une partie du feu d'artifice organisé lors de la fête du plan d'eau à hauteur de 1 650 € TTC et assure les relations avec le prestataire.

À la charge de l'organisateur

Marchés animés

- L'élaboration du programme des marchés animés et le suivi administratif.
- Le financement des animations et le règlement des artistes chaque lundi.
- La coordination avec les bénévoles du Comité des Fêtes.
- L'édition des programmes et affiches.
- La diffusion des programmes et affiches.

Fête du plan d'eau

- La prise en charge financièrement du solde du feu d'artifice à hauteur de 350 € TTC.
- La déclaration du feu d'artifice auprès des services de la Mairie, accompagné du schéma de mise en œuvre.
- La mise en œuvre des consignes de sécurité communiquées par les services de la Mairie.

A Guerlesquin, le
Le Maire,

Éric CLOAREC

La Présidente
du Comité des Fêtes

Marie-Anne JAOUEN